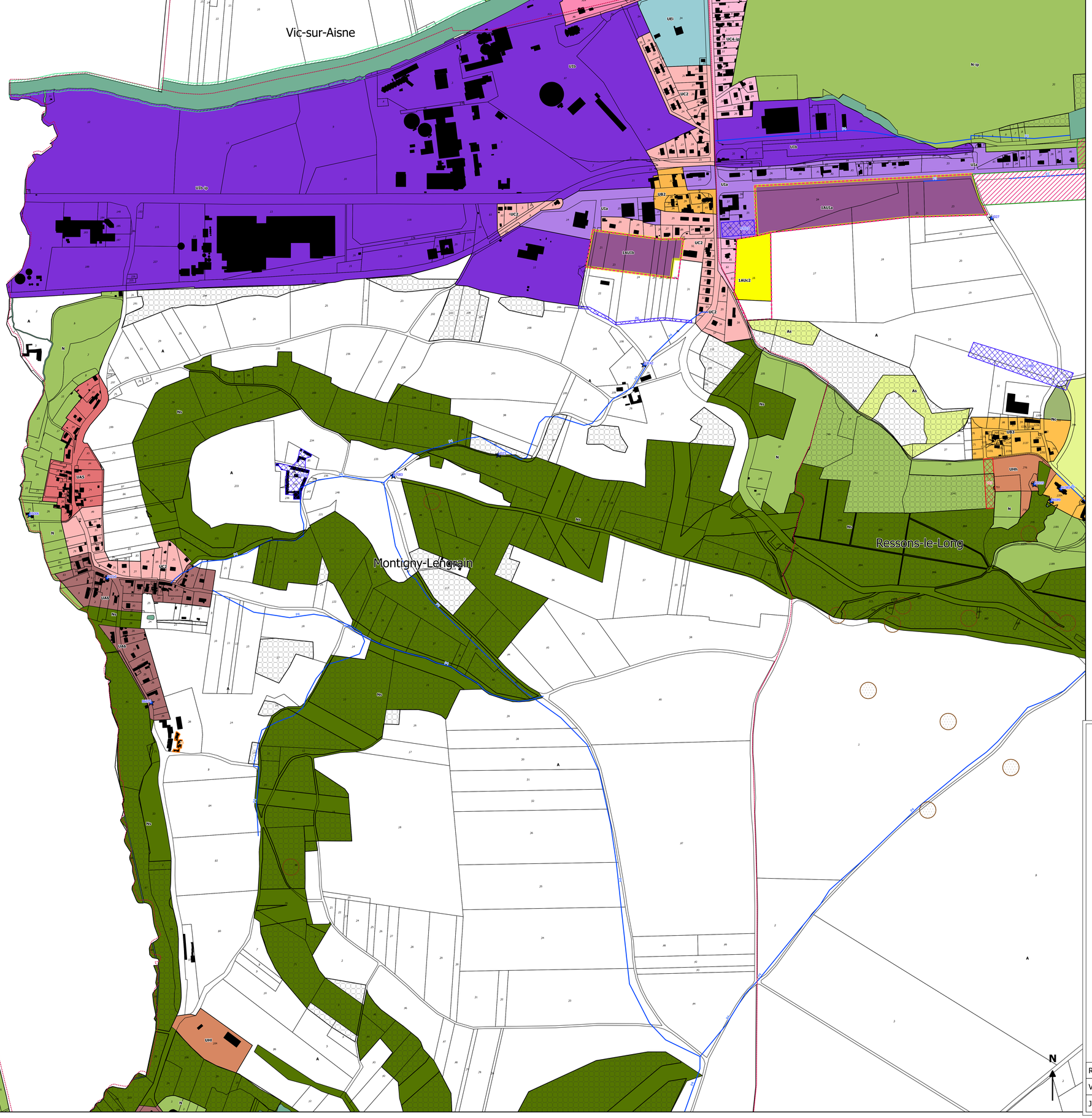

Légende :

L'indice -ip indique la présence d'un PPRI à consulter

- UA : tissu ancien des coeurs de bourg
  - UA1
  - UA2
  - UA3
  - UA4
  - UA5
  - UA6
  - UA7
  - UAp (Oigny-en-Valois)
- UB : tissu mixte en continuité des centres anciens et hameaux importants
  - UB1
  - UB2
  - UB3
  - UBp (Oigny-en-Valois)
- UC : tissu récent d'habitat pavillonnaire ou d'habitat collectif
  - UC1
  - UC2
  - UC3
  - UC4
  - UC5
- UE : zones d'équipements
  - UE : équipements divers
  - UEc : campings
  - UEl : équipements sportifs et de loisirs
  - UEm : équipements médicaux
- UH : bâti isolé en zone naturelle ou agricole
  bâti à destination d'habitat :
  - UH1
  - UH2
  - UH3a
  - UH3b
  - UHa : activité et carrières
  - UHe : cimetières
  - UHh : activité hôtelière ou gîte
  - UHl : équipements sportifs et de loisirs
- UI : zones d'activités
  - UIa : activités artisannales, commerces et services
  - UIb : activités industrielles

Zones d'extension :

- 1AU : zones d'extension à vocation d'habitat
  comprends les sous-secteurs :
  - 1AU-A5
  - 1AU-A7
  - 1AU-B1
  - 1AU-B3
  - 1AU-C2
  - 1AU-C3
  - 1AU-C4
  - 1AU-C5
  - 1AU-C6 (collectif)
- 1Aur : zones d'extension à valeur règlementaire
- 1AUe : zones d'extension à vocation d'équipement
  comprends les sus-secteurs :
  - 1AUe-a : équipements scolaires, sociaux et hospitaliers
  - 1AUe-b : autres équipements recevant du public (salles des fêtes etc.)
- 1AUia : zones d'extension à vocation d'activité artisannale, commerces et services
- 1AUib : zones d'extension à vocation d'industrie
- 1AUg : zones d'extension à vocation ferroviaire
- 2AU : zones d'extension à long terme

Zones agricoles et naturelles :

- A : zones agricoles
- As : sensibles par leur ouverture paysagère ou leur exposition aux risques
- N : zones naturelles
- Na : activités de carrières
- Nc : activités de dressage
- Nj : jardins privés et coeurs d'îlots à préserver
- Nl : équipements sportifs et de loisirs en plein air
- Ns : milieux fragiles, zones tampons et réservoirs de biodiversité

Prescriptions

- Périmètre d'inconstructibilité lié à une route classée
- zones de risques liés aux carrières et cavités
- Périmètre d'inconstructibilité lié au recul par rapport aux cours d'eau
- Coulées de boue et axes de ruissellement
- Espaces Boisés Classés
- Périmètre d'inconstructibilité en lisière des boisements principaux
- Linéaires commerciaux
- Emplacements Reservés
- Bâtiments pouvant changer de destination sous conditions
- Prescriptions patrimoniales surfaciques :
  espaces naturels contribuant aux continuités écologiques et paysagères,
  espaces de paysage, ensembles bâtis et paysagers
- Prescriptions patrimoniales ponctuelles :
  édifices et éléments bâtis, cônes de vue, arbres
- Prescriptions patrimoniales linéaires :
  murs, murets, chemins et venelles, alignements d'arbres
- Périmètres des Orientations d'Aménagement et de Programmation

- limites parcellaires
- limites communales
- rivières, cours d'eau et mares
- bâti

Département de l'Aisne

Communauté de Communes RETZ en VALOIS

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4 - Règlement graphique
19 / 84

Vu pour être annexé à la DCC d'arrêt du :

Réalisé par : LEA	Référence : E17313	altereo
Validé par : EVC	0 50 100 m	128 rue de Charenton 75012 PARIS
Juin 2019		